



Appel à candidature aux fonctions de Directeur-riche de l'IUT Clermont Auvergne

Le décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 a créé, eu sein de l'établissement public expérimental université Clermont Auvergne (EPE UCA), un institut universitaire de technologie au sens du 2° de l'article L. 713-1 du code de l'éducation, issu de la fusion des instituts universitaires de technologie d'Allier et de Clermont, et dont il assure les activités à compter du 1er janvier 2021.

Conformément au décret précité, le Président provisoire de l'EPE UCA a désigné la personne assurant les fonctions de directeur de l'IUT jusqu'à la désignation de son directeur dans les conditions prévues par l'article L. 713-9 du même code.

Conformément aux termes de l'article L 713-9 du code précité : « le Directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans condition de nationalité. Le Directeur est élu par le conseil de l'IUT. La durée du mandat est de cinq ans, renouvelable une fois. »

Pièces à fournir :

- Lettre de candidature
- Curriculum vitae
- Profession de foi

Les candidatures sont à déposer ou adresser :

IUT Clermont Auvergne

A l'attention de Madame Catherine GUENEAU

5, avenue Blaise PASCAL

TSA 90110 63 178 AUBIERE CEDEX

Les candidatures peuvent également être transmises par e-mail à l'adresse : responsable-administratif.iut@uca.fr

Un accusé de réception sera établi.

CALENDRIER :

Diffusion de l'appel à candidature	04/02/2021
Date limite de dépôt de candidature	04/03/2021
Election en Conseil de l'IUT	26/03/2021

Renseignements : Mme Catherine GUENEAU - Responsable Administrative

Tél : 04.70.17.70.07 – 07 62 60 68 03 / Courriel : responsable-administratif.iut@uca.fr

Diffusion :

Site Internet UCA

Site internet IUT

Courriel personnels enseignants

Le Président provisoire


Mathias BERNARD